



**COMPTE-RENDU SUCCINCT
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 NOVEMBRE 2018**

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ablon-sur-Seine régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Eric GRILLON, Maire (*séance ouverte à 20 heures*).

Présents : E. GRILLON, J.-B. PAUL, L. PEYROUTY, L. FORICHON, L. ANQUETIN, P. DOUWES, M. PARMENT, G. BORRELLY, J. ROSSI, P. QUÉRO, L. LELEU, R. SENNEDOT, F. GOUPIL, J. BUISINE, J. PINTO, H. ANGÉE, M. GRIMONT, M. BOURDIER, V. BAYOUT, C. CONTAMIN, M. MOREAU, C. TEXIER. Mmes M. LE GOFF et M. GUILLOT à partir du point 2.

Absents représentés :	P. ROUYER	procuration à	E. GRILLON
	C. TIPHINEAUD		L. PEYROUTY
	A. MARQUET		P. DOUWES
	C. SILVA		J. PINTO

Absent excusé : M. LE CLECH.

Secrétaire de séance : P. DOUWES est désigné, à **L'UNANIMITÉ**, par le Conseil municipal.

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 septembre 2018 est adopté, à **L'UNANIMITÉ**.

Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises depuis le 27 septembre 2018 conformément à la délégation votée par le Conseil municipal au cours de la séance du 15 avril 2014, en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

1-DÉSIGNATION DES MEMBRES AUX COMMISSIONS MUNICIPALES SUITE À LA DÉMISSION D'UNE CONSEILLÈRE MUNICIPALE

DÉSIGNE à **L'UNANIMITÉ** les représentants du Conseil municipal de la liste « Ablon, une équipe en action » en remplacement de l'élue démissionnaire dans les commissions municipales permanentes suivantes : Commission Culture et vie associative **Monsieur Cyrille CONTAMIN** - Commission Jeunesse et Sports **Madame Magali BOURDIER**

2-DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES DES MARCHÉS PUBLICS (C.A.O.) SUITE À LA DÉMISSION D'UNE CONSEILLÈRE MUNICIPALE

DÉSIGNE à **L'UNANIMITÉ** Madame Magali BOURDIER en qualité de membre suppléant de la Commission d'Appels d'Offres des marchés publics, **DIT** que la Commission d'Appels d'Offres des marchés publics, présidée par Monsieur le Maire ou son représentant est ainsi composée : **Membres titulaires de la « Liste « Ablon Renouveau »** : Laurent FORICHON, Jean-Bernard PAUL, Patrick QUERO, Ghislain BORRELLY, **de la Liste « Ablon une équipe en action »** Cyrille CONTAMIN ; **Membres suppléants de la « Liste « Ablon Renouveau »** Patrick ROUYER, Peter DOUWES, Roger SENNEDOT, Jacqueline ROSSI, **de la Liste « Ablon une équipe en action »** Magali BOURDIER

3-DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - D.S.P. SUITE À LA DÉMISSION D'UNE CONSEILLÈRE MUNICIPALE

DÉSIGNE à **L'UNANIMITÉ** Monsieur Cyrille CONTAMIN en qualité de représentant titulaire du Conseil municipal à la Commission permanente de Délégation de Service Public pour la liste « Ablon, une équipe en action », **DIT** que la Commission permanente de Délégation de Service Public est ainsi composée : **Membres titulaires de la « Liste « Ablon Renouveau »** : Patrick QUERO, Laurent FORICHON, Jean-Bernard PAUL, Laurence ANQUETIN, **de la Liste « Ablon une équipe en action »** Cyrille CONTAMIN ; **Membres suppléants de la « Liste « Ablon Renouveau »** Patrick

ROUYER, Peter DOUWES, Roger SENNETOT, Jacqueline ROSSI, de la Liste « Ablon une équipe en action » Vincent BAYOUT.

4-DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES ASSOCIATIONS ET LES ORGANISMES EXTÉRIEURS – COMITÉ DE JUMELAGE FRANCO-ALLEMAND SUITE À LA DÉMISSION D'UNE CONSEILLÈRE MUNICIPALE

DÉSIGNE à L'UNANIMITÉ Monsieur Vincent BAYOUT en qualité de représentant du Conseil municipal au sein du Comité de jumelage franco-allemand pour la liste « Ablon une équipe en action », **DIT** que le Comité de jumelage franco-allemand est ainsi composé : Liste « Ablon Renouveau » Laurence ANQUETIN, Patrick ROUYER, Jean-Bernard PAUL, Liste « Ablon une équipe en action » Vincent BAYOUT

5-AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PLAN MÉTROPOLITAIN DE L'HABITAT ET DE L'HÉBERGEMENT (P.M.H.H.)

DEMANDE à L'UNANIMITÉ que les contraintes qui s'imposent à la Ville soient prises en compte, sachant qu'elles légitiment un traitement dérogatoire, tant en matière de logements sociaux, ce qui est reconnu par l'État, qu'en matière d'hébergements. **PRÉCISE** qu'à l'instar de ce qui s'applique en termes de loi S.R.U, l'objectif de 12,5 places d'hébergement par tranche de 1 000 habitants sur le territoire de la Ville d'Ablon-sur-Seine soit être adapté aux capacités réelles du territoire Ablonais. **APPROUVE** le projet de P.M.H.H. sous réserve de la prise en compte des remarques susvisées. **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Président de la Métropole du Grand Paris, et à Monsieur le Président de l'Établissement Territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

6-APPROBATION DES SECTEURS DE PRISE EN CONSIDÉRATION DE L'ÉTUDE URBAINE ET DE PROGRAMMATION POUR LA REVITALISATION DU CENTRE-VILLE

DÉCIDE par 26 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS (J. ROSSI, J. BUISINE) d'émettre un avis favorable pour le Conseil territorial sur la prise en considération de l'étude urbaine et de programmation pour la revitalisation du centre-ville d'Ablon-sur-Seine en application de l'article L. 424-1 du Code de l'Urbanisme dans le périmètre délimité sur le plan annexé à la présente délibération. **FIXE** les objectifs de cette prise en considération : la maîtrise de la densification et la lutte contre l'habitat indigne ou dégradé ; la requalification des abords de la gare RER d'Ablon et sa relation au centre-ville ; la revitalisation de la rue du Bac, axe majeur de déploiement du centre-ville et son prolongement par l'avenue Auguste-Duru vers la mairie et le pôle d'équipements publics structurant de la centralité d'Ablon (Espace Culturel Alain-Poher, groupes scolaires Louis-Pasteur et Pierre et Marie-Curie). **PRÉCISE** les périmètres des secteurs de prise en considération de l'étude urbaine et de programmation pour la revitalisation du centre-ville d'Ablon-sur-Seine, tels qu'ils sont délimités en annexe de la présente délibération et selon le relevé cadastral joint. **PRÉCISE** qu'il pourra être sursis à statuer sur toute demande d'autorisation concernant des travaux, constructions ou installations susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse l'opération d'aménagement dans les conditions prévues à l'article L.424-1 du Code de l'Urbanisme par l'autorité compétente. **PRÉCISE** que la présente délibération et ses annexes seront jointes aux annexes du plan local d'urbanisme de la commune d'Ablon-sur-Seine conformément aux articles R.151-52, L.153-60, R.153-60 et R.153-18 du Code de l'Urbanisme. **DIT** que cette délibération ainsi que le plan annexé seront affichés en Mairie.

7-CONVENTION DE RÉSERVATION DE 8 LOGEMENTS SITUÉS 11-13 RUE SAINT-GEORGES ENTRE LA COMMUNE D'ABLON-SUR-SEINE ET LA SCIC HLM ESSONNE HABITAT

APPROUVE à L'UNANIMITÉ le projet de convention de réservation de 8 logements situés 11-13 rue Saint-Georges entre la Ville et la SCIC HLM « Essonne Habitat ». **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de réservation de logements entre la commune et la SCIC HLM « Essonne Habitat » par lesquelles les modalités de mise à disposition, de gestion et d'attribution des logements réservés à la commune sont régies. **DIT** que la convention est conclue pour une durée de 40 ans à compter de la date de sa signature.

8-RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017 DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

PREND ACTE du rapport d'activité 2017 de la Métropole du Grand Paris.

La séance est levée à 20 heures 45.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 8 novembre 2018.



Eric GRILLON

Maire d'Ablon-sur-Seine